

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 13/05/2026  
Reçu en préfecture le 13/05/2026  
Publié le  
ID : 044-214400756-20260512-51\_2026-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice .....19 présents .....18 votants .....18
--

L'an deux mil vingt-six, le **DOUZE MAI**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	BODIER Jean-Michel	CHIRADE-ANTHOINE Brigitte	
GOINARD Jean-Noël	MARTIN Yves	CROSSAY Myriam	SANSOUCY Philippe	CARCREFF Sylvie
VERGNES Stéphanie	GAVALAND Cédric	CAHAREL Loïcia	RABU Sophie	FRICAUD Yoann
MOREAU Karine	GUEGAN Alan	BONNET Claudine	CORBIN Pierre-Marie	

ABSENTS EXCUSÉS : BOUCHET Stéphanie

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RABU Sophie

## OBJET

**51/2026**

**COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS**

La Commission de délégation des services publics (CDSP) est une instance de décision qui intervient pour l'attribution des contrats de concession.

Elle est définie à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Une délégation de service public est un contrat de concession de service par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé et dont la rémunération est liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la CDSP doit être composée du maire ou de son représentant, et de trois membres titulaires du conseil municipal élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Des membres suppléants doivent être élus en nombre égal à celui des titulaires, selon les mêmes modalités.

A été proposée au vote la liste suivante :

### 3 membres titulaires :

- Yves MARTIN
- Jean-Michel BODIER
- Cédric GAVALAND

### 3 membres suppléants :

- Sylvie CARCREFF
- Karine MOREAU
- Béatrice PIERRISNARD

Le Conseil Municipal, ayant décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée, élit les membres de la CDSP conformément à la liste ci-dessus présentée.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

